

**Nouveauté**



**rentrée 2023**

**pour la cantine**



*Pensez  
à inscrire  
votre enfant!*



**1** *Je sélectionne le profil alimentaire*  
(standard, sans porc, sans viande, sans poisson ou végétarien)

**2** *Je choisis le profil de fréquentation*  
(annuel, forfait, calendrier)



# Nouveautés



Désormais, les inscriptions ne sont plus automatiques, vous devez inscrire votre enfant à chaque rentrée scolaire.



*Je choisis :*

## Le profil de fréquentation

- ➔ **Le forfait annuel** : votre enfant utilisera le service tous les jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi).
- ➔ **Calendrier annuel** : votre enfant mangera certains jours chaque semaine (exemple : tous les lundis et les vendredis).
- ➔ **Calendrier à la période** : votre enfant mangera certains jours qui peuvent varier d'une semaine à l'autre (calendrier à retrouver aux guichets Unicité ou au moment de l'inscription en ligne).



Si vous n'avez pas réservé préalablement pour votre enfant, mais que vous souhaitez qu'il déjeune, il sera toujours accueilli. Ce repas bénéficiera toutefois d'une tarification moins avantageuse (+ 0,50 €).



# Le profil alimentaire

Ce profil déterminera le plat du menu servi chaque jour à votre enfant tout du long de l'année (élémentaire et maternelle).

**Nouveau**

**Standard (sans restriction) – Sans porc**  
**Sans viande – Sans poisson – Végétarien**



Sources de protéines du repas	Profil alimentaire choisi				
	Standard	Sans porc	Sans viande	Sans poisson	Végétarien
Porc	✓	✗	✗	✓	✗
Viande rouge de boucherie	✓	✓	✗		✗
Volaille	✓	✓	✗	✓	✗
Poisson/fruits de mer	✓	✓	✓	✗	✗
Oeufs	✓	✓	✓	✓	✓
Autres produits d'origine animale (lait, miel...)	✓	✓	✓	✓	✓
Protéines végétales (céréales, légumineuse...)	✓	✓	✓	✓	✓

## Tarifification

→ Ce qui ne change pas :

La tarification solidaire progressive sur 8 tranches de tarif selon les niveaux de revenus des familles est toujours appliquée (voir tarifs sur le guide Unicité).

→ Ce qui change :

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, tous les repas réservés seront facturés.

**Nouveau**



# Restauration scolaire

## Où s'inscrire ?

Les démarches en lien avec Unicité nécessitent, la première fois, de se munir de son « Numéro de famille ».

→ Dans “mes démarches” sur le site [saintetiennedurouvray.fr](http://saintetiennedurouvray.fr)



→ Via les formulaires dans le guide Unicité

- à déposer dans les guichets Unicité (hôtel de ville, maison du citoyen, piscine Marcel-Porzou, centre socioculturel Georges-Déziré),
- ou dans les boîtes aux lettres de l'hôtel de ville ou de la maison du citoyen.



## Quand s'inscrire ?

Dépôt des dossiers à partir du 12 juin 2023  
(à partir du 20 juin en ligne)



Plus d'infos dans le guide  
ou en flashant ce QR code

